

# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 avril à 15 heures, le conseil municipal s'est réuni en vertu de la convocation adressée le 31 mars par M. Michel HUARD, Maire sortant. La dite convocation étant mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

### Etaient présents :

Mmes FABRE Sabine, LOMBARD Mauricette, OTERO Maria-Luisa, SIMON Françoise,  
MM BAUDOIN Jean-Pierre, BILLETTE Raphaël, CLEMENT Sébastien, DUPONT Jacky,  
GEOFFRIN Jean-François, HUARD Michel, KOEHL David, MARRAS Laurent,  
PATZOURENKOFF Julien, POËTTE Pascal, THEVENOT Pierre.

Assistait également : Mme Sandra LEGROS, secrétaire de Mairie.

M. Michel HUARD, Maire sortant, ouvre la séance à 15 heures, procède à l'appel des conseillers nouvellement élus, les déclare installés dans leurs fonctions puis passe la présidence de la séance au doyen d'âge M. Jacky DUPONT.

M. Jacky DUPONT fait procéder au choix par l'assemblée d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs avant de passer à l'élection du Maire.

M. Jean-Pierre BAUDOIN est désigné secrétaire de séance, MM Sébastien CLÉMENT et Pierre THEVENOT sont désignés assesseurs.

### **Election du Maire**

M. Jacky DUPONT demande quels sont les candidats à la fonction de Maire.

Un seul candidat est déclaré : M. Laurent MARRAS.

M. Jacky DUPONT fait procéder à l'élection du Maire, qui s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après passage par l'isoloir de chacun des conseillers puis dépouillement M. Laurent MARRAS est déclaré élu Maire par 14 voix et 1 blanc.

M. Laurent MARRAS, Maire de DOULAINCOURT-SAUCOURT, prend la présidence de la séance et procède à la lecture de la Charte de l'Elu Local

### *Charte de l'élu local*

1. *Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, les élus locaux siègent en vertu de la loi et doivent à tout moment agir conformément à celle-ci.*

2. *Dans l'exercice impartial de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, direct ou indirect, ou tout autre intérêt particulier. Il s'abstient d'exercer ses fonctions ou d'utiliser les prérogatives liées à son mandat dans un tel*

*intérêt particulier.*

3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires faisant l'objet d'un examen par l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité.*
5. *L'élu local garantit un exercice diligent et transparent de ses fonctions. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
6. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local respecte les compétences et prérogatives de tout autre élu ou de tout agent public. Il s'oppose à la violation des principes énumérés par la présente charte par tout élu ou tout agent public dans l'exercice de ses fonctions.*
7. *L'élu local s'abstient d'utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins, notamment personnelles, électorales ou partisans.*
8. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de tout comportement constitutif de corruption active ou passive tel que défini par la législation nationale ou internationale.*
9. *L'élu local s'engage à respecter la réglementation budgétaire et financière, gage de la bonne gestion des deniers publics.*
10. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
11. *L'élu local rend compte aux citoyens des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions.*
12. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale.*

Sous la conduite du Maire, le conseil municipal détermine ensuite le choix du nombre d'adjoints. Le Maire propose le nombre de 4 adjoints. En l'absence d'objection ce choix est adopté.

### **Election du Maire délégué et des Adjoints**

Le Maire fait ensuite procéder à l'élection du Maire délégué au scrutin secret.

Un seul candidat est déclaré : M. Jean-François GEOFFRIN

Après dépouillement M. Jean-François GEOFFRIN est déclaré élu Maire délégué de SAUCOURT par 15 voix.

Le Maire fait ensuite procéder à l'élection du 1er Adjoint au scrutin secret.

Un seul candidat est déclaré : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Après dépouillement M. Jean-Pierre BAUDOIN est déclaré élu 1er Adjoint par 14 voix, et un blanc.

Le Maire fait ensuite procéder à l'élection du 2ème Adjoint au scrutin secret.

Un seul candidat est déclaré : M. Jean-François GEOFFRIN

Après dépouillement M. Jean-François GEOFFRIN est déclaré élu 2ème Adjoint par 15 voix.

Le Maire fait ensuite procéder à l'élection du 3ème Adjoint au scrutin secret.

Un seul candidat est déclaré : Mme Mauricette LOMBARD.

Après dépouillement Mme Mauricette LOMBARD est déclarée élue 3ème Adjoint par 11 voix, et 4 blancs.

Le Maire fait enfin procéder à l'élection du 4ème Adjoint au scrutin secret.

Un seul candidat est déclaré : M. Raphaël BILLETTE

Après dépouillement M. Raphaël BILLETTE est déclaré élu 4ème Adjoint par 12 voix et 3 blancs.

Le Maire déclare la Municipalité constituée.

### **Désignation des Conseillers Communautaires**

Le Maire rappelle l'article L.273-11 du code électoral qui stipule que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. C'est à dire le Maire, les adjoints dans l'ordre de leur nomination (article R. 2121-2 du CGCT), les conseillers municipaux par ordre décroissant des suffrages exprimés.

En conséquence le Maire procède à l'installation des 7 conseillers communautaires dans l'ordre du tableau, soit :

M. Laurent MARRAS, M. Jean-Pierre BAUDOIN, M. Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE, Mme Sabine FABRE, M. CLEMENT Sébastien

Le Maire s'adresse enfin au conseil municipal et au public :

*Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

*Je voudrais tout d'abord remercier les Doulaincourtoises, les Doulaincourtois, les Saucourtoises, les Saucourtois pour la confiance qu'ils nous ont accordée lors du scrutin qui vient de se tenir les 23 et 30 mars derniers. Le taux de participation de plus de 83% montre l'intérêt que nos concitoyens portent à la vie locale.*

*Je voudrais également remercier mes colistiers, pour leur participation active dans la campagne, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont accordés et m'accordent encore aujourd'hui. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est désormais la nôtre. Sans oublier, bien entendu, Roseline, Jean-Marie, Francis, Béatrice et Corinne, nos 5 colistiers non élus mais dont l'engagement et le dévouement ont été décisifs. J'ai aussi une pensée émue pour les nombreuses personnalités qui nous ont soutenus et accompagnés.*

*C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Je serai, soyez en convaincu, le maire de tous les habitants. Tout au long de mon parcours personnel, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions. Je souhaite donc impulser notre travail sur la base du projet que nous avons présenté à nos concitoyens. Nous mettrons nos compétences et toute notre détermination au service de nos deux villages. Nous serons guidés dans notre tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, le partage de l'information, le développement de la participation. C'est en ce sens que nous avons été mandaté pour les 6 ans à venir.*

*Notre équipe sera à l'écoute du personnel communal. Nous savons pouvoir compter sur les compétences et l'investissement de chacun au service de nos concitoyens.*

*Je tiens également à saluer la présence de l'opposition. La campagne électorale est close, nous nous mettons au travail. Nous le ferons, comme nous nous y sommes engagés, en toute transparence, notamment au sein des commissions qui seront mises en place dans les jours à venir.*

*Comme vous l'aurez sans doute remarqué, j'ai eu le souci d'employer davantage la 1<sup>ère</sup> personne du pluriel « nous » que celle du singulier « je ». C'est cet état d'esprit qui animera l'organisation collective du travail au sein de notre municipalité.*

Le Maire lève la séance à 16h20.

Le Maire,  
Laurent MARRAS